



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2016-08

Objet : Délibération portant adoption du Compte Administratif 2015 du Budget Général

Conseillers en exercice	30	Pour	28
Conseillers présents	25	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	4	L'an 2016, le 5 avril à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis en la Mairie de Tresses, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	29/III/2016		
Date d'affichage	30/III/2016		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Christian Soubie**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Salleboeuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Jean-François JAMET
Frédérie COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Françoise IMMÉR	Pompignac		Denis LOPEZ
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Salleboeuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac		Frédéric COUSSO
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20160407-2016-08-DE
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Affiché, le 11 AVR. 2016

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



N° 2016-08

Objet : Délibération portant adoption du Compte Administratif 2015 du Budget Général

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les Articles L.5212-1 et suivants ;
 Vu le Décret 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
 Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin 2016 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président ;
 Considérant que le compte administratif fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte de gestion ;

Considérant l'avis de la commission compétente
 Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 29 mars 2016

Rapport de synthèse :

Le Conseil communautaire doit se prononcer sur la comptabilité administrative de l'année passée. Le Président concerné par cet exercice ne peut pas prendre part au vote et ne peut pas présider la séance. Le Conseil communautaire doit désigner un de ses membres pour assumer cette présidence. Suite aux votes du budget primitif 2015 et des décisions modificatives par le Conseil communautaire, les résultats d'exécution du budget sont les suivantes :

- En fonctionnement :

- o Cette section fait ressortir un excédent de clôture de 734 562.33 €

Chapitres budgétaires	Montant liquidé	% réalisé par rapport au budget voté
011 - charges à caractère Général	1 073 198,60 €	92,29%
012 - charges de personnel et frais assimilés	324 854,13 €	87,67%
014 - atténuation de produits	2 556 860,92 €	98,49%
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	54 368,99 €	93,49%
65 - autres charges de gestion courante	2 447 749,73 €	98,22%
66 - charges financières	79 050,25 €	92,49%
67 - charges exceptionnelles		
Total Fonctionnement Dépenses	6 536 082,62 €	
Chapitres budgétaires	Montant liquidé	% réalisé par rapport au budget voté
013 - atténuation de charges	4 182,08 €	
042 - reprises sur amortissement	1 984,00 €	100%
70 - produits des services	708,61 €	2,23%
73 - impôts et taxes	5 757 507,00 €	102,24%
74 - dotations subventions et participations	1 491 178,55 €	101,23%
75 - autres produits de gestion courante	3 936,71 €	56,24%
77 - produits exceptionnels	11 148,00 €	
Total Fonctionnement Recettes	7 270 644,95 €	
Dont résultat reporté		
Total Fonctionnement Recettes	7 270 644,95 €	

Accusé de réception en préfecture
 033-243301355-20160407-2016-08-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2016
 Date de réception préfecture : 11/04/2016

Le Président,
 Jean-Pierre SOUBIE



J.P. Soubie

- En investissement :

- Cette section fait ressortir un excédent de **33 944.73 €** auquel s'ajoute le déficit n-1 de **593 297.93 €**. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture déficitaire de **559 353.20 €**.
- Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à **105 348.64 €** et en recettes **0 €**.

Opérations DEPENSES	Observations	Montant liquidé	% Réalisé
103 - Bâtiments communautaires	Travaux de rénovation sur les structures (CLSH, PAJ, Crèches)	82 107,54 €	18%
104 - Matériels d'équipement	Acquisition de mobilier pour le PAJ Bonnetan	8 932,94 €	9%
105 - Voiries communautaires	Programme de voirie 2015	404 851,10 €	79%
Total des dépenses cumulées des programmes		495 891,58 €	44%

Les dépenses hors programme sont constituées :

- du remboursement du capital de l'emprunt	363 224.01 €
- d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 984.00 €
- d'opérations patrimoniales	5 549.44 €
- de subventions d'équipement	41 689.73 €

Le total des dépenses hors programme s'élève à 412 247.18 €

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 908 338.76 €

Opérations RECETTES	Observations	Montant encaissé
103 - Bâtiments communautaires	DETR 2012	20 562,85 €
103 - Bâtiments communautaires	CAF	30 050,92 €
103 - Bâtiments communautaires	LEADER	22 500,55 €
103 - Bâtiments communautaires	FONDS EUROPEENS	7 127,45 €
Total des recettes cumulées des programmes		80 241,77 €

Les recettes hors programme sont constituées :

- des amortissements	54 368.99 €
- d'opérations patrimoniales	5 549.44 €
- de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement	685 717.29 €
- du FCTVA	116 406.00 €

Le total des recettes hors programme s'élève à

862 041.72 €

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20160407-2016-08-DE
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE




Le total des recettes d'investissement s'élève à 942 283.49 €

Après avoir entendu l'exposé
En l'absence du Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. De désigner Bernard CROS pour assurer la Présidence ;
2. D'adopter le Compte Administratif 2015, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté			593 297,93 €		593 297,93 €	- €
Opération exercices	6 536 082,62 €	7 270 644,95 €	908 338,76 €	942 283,49 €	7 444 421,38 €	8 212 928,44 €
Total	6 536 082,62 €	7 270 644,95 €	1 501 636,69 €	942 283,49 €	8 037 719,31 €	8 212 928,44 €
Résultat de clôture		734 562,33 €	559 353,20 €			175 209,13 €

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 5 avril 2016

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20160407-2016-08-DE
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE

